

DÉCLARATION DE

**L'HONORABLE LIZA FRULLA
MINISTRE DU PATRIMOINE CANADIEN ET
MINISTRE RESPONSABLE DE LA CONDITION FÉMININE**

LORS DE

**LA 49^e SESSION DE LA COMMISSION DES NATIONS UNIES
SUR LA CONDITION DE LA FEMME**

Madame la Présidente, distingués déléguées et délégués,

Le Canada est heureux de collaborer avec vous et avec nos partenaires de la société civile dans le cadre de l'examen de la mise en oeuvre des engagements que nous avons pris à Beijing, en 1995, et lors de la réunion de Beijing + 5, en 2000. Nous nous joignons aux représentantes et représentants des autres nations pour féliciter les membres du Comité exécutif et pour souhaiter la bienvenue à M^{me} Rachel Mayanja dans ses nouvelles fonctions – vous pouvez compter sur l'appui du Canada.

À titre de ministre responsable de la Condition féminine, je tiens à rappeler l'importance que le Canada attache à Beijing + 10, un jalon international d'une grande pertinence chez nous. Par exemple, en plus de marquer le 30^e anniversaire de la Première Conférence mondiale sur les femmes, 2005 marque le 20^e anniversaire de l'intégration de dispositions sur l'égalité à notre Constitution.

En décembre dernier, les États membres de la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe ont réaffirmé la Déclaration et le Programme d'action de Beijing.

Le Canada lance un appel pressant à tous les États membres afin qu'ils réaffirment unanimement et catégoriquement la Déclaration et le Programme d'action de Beijing. Ces ententes reflètent bien le consensus sur lequel la communauté internationale s'est entendue il y a dix ans. Nos efforts maintenant doivent porter sûr la mise en oeuvre.

Un effort soutenu sera nécessaire pour donner un nouveau souffle au programme de Beijing tout au long de nos travaux, notamment dans le contexte des Nations Unies. L'égalité entre les sexes et les droits fondamentaux des femmes doivent être placés au premier plan de nos préparatifs pour un événement clé de 2005, l'examen de la Déclaration du Millénaire et des objectifs de développement du Millénaire. La mise en oeuvre complète du Programme d'action de Beijing et du Programme d'action du Caire est essentielle à l'atteinte de ces objectifs. Nous conseillons vivement que ces liens soient explicitement intégrés tout au long du processus d'examen quinquennal de la Déclaration du Millénaire et des objectifs de développement du Millénaire. Particulièrement dans ce contexte, nous insistons que la promotion des droits et de la santé sexuelle et génésique soit une importance intrinsèque de l'atteinte de l'égalité entre les sexes et des objectifs de développement du Millénaire.

Par-dessus tout, Madame la Présidente, nous sommes tous ici pour tirer des leçons des expériences vécues par les autres pays, afin de pouvoir miser sur nos réalisations, éviter les écueils et aller de l'avant d'une manière cohérente et de notre plein gré.

Les femmes ont fait d'énormes progrès depuis la Première Conférence mondiale des Nations Unies sur les femmes, tenue au Mexique en 1975, et aussi depuis Beijing. Mais, comme nous le savons tous, les gains ne sont pas répartis équitablement et sont constamment menacés. Les femmes doivent s'unir pour faire en sorte que les critères relatifs à l'égalité entre les sexes demeurent élevés, mais aussi pour veiller à ce qu'ils ne soient pas assouplis. Les droits fondamentaux des femmes doivent être rigoureusement protégés et favorisés dans tous les domaines, par exemple, les droits économiques et politiques et les droits en matière de sexualité et génésique. À titre de ministres responsables de la condition féminine, nous devons soutenir les efforts des femmes, et nous devons oeuvrer avec ténacité à la réalisation de notre principal objectif – l'égalité entre les sexes — en soi et en tant que partie intégrante d'un développement social, économique et démocratique durable.

Je félicite la Commission, le Comité exécutif et tous les acteurs gouvernementaux et non gouvernementaux qui ont organisé les tables rondes d'expertes et d'experts et les activités constituant autant de forums qui nous permettront d'échanger nos connaissances, qui stimuleront notre réflexion et qui favoriseront une collaboration permanente. En guise de contribution du Canada à ces échanges, je décrirai nos points forts, nos réalisations et les leçons retenues. Je souhaite également expliquer comment nous sommes parvenus à définir nos lacunes et les défis à relever, présenter les secteurs où nous devons concentrer notre attention au Canada et exposer comment nous entendons poursuivre nos efforts.

Les forces et les réalisations du Canada sont nombreuses – je donnerai en exemple les plus importantes :

- L'une de nos principales forces demeure le solide cadre juridique qui soutient l'égalité entre les sexes au Canada depuis un certain nombre d'années. Depuis 1995, nous continuons d'apporter des améliorations au droit de la famille, par l'entremise de réformes des régimes de pension alimentaire pour enfants, ainsi qu'au droit pénal, par exemple, et nous avons adopté une nouvelle Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés, dont les effets sur chacun des sexes doivent faire l'objet de rapports.
- Nous continuons d'améliorer l'accès aux prêts pour étudiants en vue d'aider les femmes à atteindre un niveau d'instruction plus élevé, de reconnaître le travail des aidantes et aidants naturels et d'appuyer les familles ayant des enfants et d'autres personnes à charge. Le gouvernement du Canada continue d'augmenter la prestation fiscale pour enfants et de collaborer avec les provinces et les territoires pour offrir une gamme de services de soutien aux familles à faible revenu. Un nouveau crédit d'impôt pour aidants naturels et de nouvelles prestations de compassion sont offerts aux travailleuses et travailleurs qui doivent prendre des congés pour s'occuper d'un parent gravement malade ou mourant.
- Nous avons aussi fait un grand pas en avant en doublant la durée des prestations parentales offertes aux travailleuses et travailleurs admissibles à notre régime d'assurance-emploi, de sorte que le congé parental et le congé de maternité combinés s'étendent maintenant sur une année complète. Les provinces et les territoires ont aussi accepté de modifier leurs dispositions sur les congés, de sorte que les emplois des mères et des pères sont protégés pendant leur absence.
- En outre, nous avons de bonnes raisons de croire que ces politiques ont un effet positif. Le niveau de scolarité des femmes est en hausse. Depuis plusieurs années, les femmes sont plus nombreuses que les hommes à s'inscrire à des programmes universitaires de premier cycle, et leur présence dans les secteurs d'emploi à prédominance masculine s'accroît. Le nombre de femmes faisant partie de la population active rémunérée est l'un des plus élevés au monde et le rapport d'égalité femmes-hommes en matière de gains, de revenu total et de revenu après impôt continue de s'améliorer.

Nous devons cependant admettre qu'il reste du travail à faire dans de nombreux domaines, et cela exigera la collaboration de l'ensemble des Canadiennes et Canadiens. Depuis Beijing, nous avons connu des périodes d'austérité financière et de croissance. Nous avons beaucoup accompli et nous augmentons régulièrement les investissements dans des secteurs qui sont importants pour les femmes, tels que celui des soins de santé.

Pouvons-nous faire mieux? Oui, et nous nous engageons sur une voie qui mènera à la satisfaction de nos besoins prioritaires.

Grâce au dépôt de rapports aux Nations Unies, particulièrement au Comité pour la CEDEF, à notre réponse au questionnaire de Beijing + 10, à la rétroaction des organismes non gouvernementaux canadiens et aux preuves concrètes tirées des statistiques et des indicateurs, nous sommes conscients de nos principales lacunes et des défis qu'il nous faut relever.

- Nous reconnaissons que, malgré les progrès accomplis, nous devons diminuer les taux de pauvreté des femmes, qui sont encore trop élevés, particulièrement chez les chefs de familles monoparentales, les nouvelles immigrantes et les femmes âgées seules.
- Nous reconnaissons qu'il faut améliorer la situation des femmes autochtones victimes de discrimination. Nous savons que pour des raisons historiques et à cause de leur situation juridique, sociale et économique actuelle, elles sont plus vulnérables à la pauvreté et à la violence.
- Nous reconnaissons la nécessité d'un système national de services de garde d'enfants qui favorisera le développement de nos enfants, bien sûr, mais qui constituera aussi une assise cruciale pour l'égalité entre les sexes, permettant aux femmes, à titre d'aidantes naturelles rémunérées ou non, d'accroître leur propre autonomie financière ainsi que leur sécurité et leur bien-être.
- Nous savons aussi que nous disposons des outils d'analyse comparative entre les sexes qui servent à élaborer des politiques et des programmes en vue de relever ces défis. Nous devons désormais utiliser ces outils de façon plus systématique pour obtenir les résultats visés. Les mécanismes de responsabilisation du gouvernement envers les Canadiennes et les Canadiens, en ce qui concerne les progrès en matière d'égalité entre les sexes, doivent être améliorés.

Le Canada apprécie l'aide que lui a apportée Beijing + 10 dans l'examen et l'évaluation des progrès accomplis.

Madame la Présidente,

Ce qui importe le plus, à présent, est que le Canada soit tourné vers l'avenir – vers l'accroissement de nos forces, vers les leçons à tirer de nos expériences et de celles des autres, et vers les défis à relever. Nous retournerons chez nous animés par un engagement renouvelé envers les objectifs et les engagements énoncés dans le Programme d'action de Beijing, et nous nous efforcerons de leur donner un sens concret pour toutes les femmes, de sorte qu'elles puissent constater de réels changements qui auront une incidence sur leurs vies quotidiennes.

Nous avons déjà commencé ce travail, par l'entremise d'un engagement de cinq milliards de dollars sur une période de cinq ans destiné à établir un cadre pour une initiative pour l'apprentissage et la garde des jeunes enfants fondée sur les principes clés suivants - qualité, universellement inclusive, accessible et axée sur le développement. Nous nous sommes spécialement engagés à soutenir les efforts des femmes autochtones visant à mieux contrer la violence sexuelle et raciale qui les touche particulièrement. Nous

augmentons le soutien accordé aux personnes âgées ayant un faible revenu et nous réduisons les impôts des personnes à faible revenu.

L'automne dernier, nous avons mis sur pied un nouveau comité parlementaire sur la condition féminine qui a déjà fait croître la sensibilisation du public aux questions relatives à l'égalité entre les sexes, et qui a formulé des recommandations qui nous aideront à continuer notre travail. Ce comité poursuivra ses travaux, et ses conclusions s'ajouteront aux résultats des consultations que nous mènerons auprès d'organismes non gouvernementaux pour élaborer une nouvelle stratégie fédérale sur l'égalité entre les sexes pour les prochaines années.

Afin de s'assurer de réaliser des progrès au chapitre de l'égalité entre les sexes, nous devons quitter cette réunion en ayant un engagement ferme et unanime envers la Déclaration et le Programme d'action de Beijing.

Il s'agit de la pierre angulaire de nos efforts pour atteindre l'égalité entre les sexes et ce devrait être le point marquant de cette réunion mondiale — les femmes du monde entier ne méritent rien de moins.

Je vous remercie, Madame la Présidente.